

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :

Monsieur Claude SPECQUE, Maire, Mesdames Laurence MIFFRE-PERETTI, Isabelle CARDON, Monsieur Hubert HINCELIN, Adjoint au Maire, Mesdames Agathe SALMON, Agnès DELABARRE, Christiane GUENIOT, France-Lise LOCKEL, Nathalie DAGUET, Messieurs Patrick BOISDRON, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte HACHE avait donné pouvoir à Monsieur Claude SPECQUE, Monsieur Yves PAINOT avait donné pouvoir à Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Monsieur François DELY avait donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET, Monsieur Bernard HURY avait donné pouvoir à Madame Isabelle CARDON
Madame Isabelle CARDON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point intervenu entre la date de convocation et la réunion de ce soir

- Récupération des frais d'ordures ménagères auprès des locataires de la commune
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cet ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

Récupération des frais d'ordures ménagères auprès des locataires de la commune

Suite à la réception de la Taxe Foncière 2015 de la commune le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide l'émission des titres de paiement relatifs à la récupération des frais d'ordures ménagères auprès des locataires des logements communaux.

Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la SAFER Ile de France

La convention de mise à disposition avec la SAFER Ile de France arrive à échéance le 31/10/2015. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ladite convention pour une période de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec :

- 13 voix «pour» - 2 voix «contre»

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public fluvial des Voies Navigables de France

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante que la convention d'occupation du domaine public fluviale avec VNF arrive à échéance le 31/10/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide de voter le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public fluviale avec VNF.

Convention avec la Communauté de Communes du Pays Fertois – 16^{ème} Festival des belles histoires

La convention présentée a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles se déroulera la représentation du spectacle « des belles histoires » dans la salle des fêtes de Saint Jean les Deux Jumeaux, sachant que la participation financière de la commune sera de 260.00 € (deux cent soixante euros).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et à l'unanimité des voix, Accepte ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Avenant au contrat de prestation de restauration en repas livrés avec API Restauration

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la société API Restauration a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat concernant une révision annuelle de leurs tarifs.

Suite à un geste commercial, le tarif de 2.66€ TTC par repas reste inchangé pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter cet avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec :

- 13 voix «pour» - 2 voix «contre».

Cas d'exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de Taxe d'Aménagement (part communale) toutes les annexes (pigeonnier, colombier, abri de jardin) soumises à Déclaration Préalable jusqu'à 10 m² de superficie.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter avec :

- 13 voix «pour» - 2 «abstentions»

Tarif TAP 2015-2016 : équitation

Depuis la rentrée scolaire 2015, une nouvelle activité TAP a été mise en place: l'équitation.

Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont la possibilité de pratiquer l'équitation sur inscription et pour la somme de 10 € par an et par enfant, avec l'approbation des Parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec :

- 13 voix «pour» -2 voix «contre» (Madame GUËNIOT, Monsieur BOISDRON)

Modification de la Régie d'Accueil Pré et Post scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les TAP sont des activités périscolaires au même titre que la garderie.

Ainsi, afin de pouvoir réaliser l'encaissement exclusif des sommes devant être gérées sous cette forme, il est proposé au Conseil Mu-

nicipal de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2002 créant une régie de recettes pour l'Accueil Pré et Post scolaire en ce sens : Régie d'accueil Pré et Post scolaire et TAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec :

- 13 voix «pour» -2 «abstentions».

Régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux textes en vigueur, décide de prolonger l'application aux personnels concernés, à compter du 1^{er} décembre 2015, le bénéfice des indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires, des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, des indemnités d'administration et de technicité, des indemnités d'exercice des missions de Préfecture.

Reprise sur autofinancement antérieur – Budget Annexe Ruelle aux Anes

Monsieur le Maire expose que sur conseil de Monsieur CABIOCH, Trésorier de la Ferté Sous Jouarre, il convient de corriger une écriture de l'exercice 2014 du budget annexe «Ruelle aux Anes». En effet, dans le cadre de budget annexe de lotissement, l'excédent doit rester dans la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de voter la reprise sur autofinancement antérieur du budget annexe «Ruelle aux Anes».

Encaissement d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque de 49.54 € émis par AXA.

Composition des commissions communales vacantes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Jean-Paul FAIPOUX, deux commissions communales doivent être complétées :

Travaux / Voirie et Urbanisme / PLU

Election d'un membre à la commission Travaux / Voirie :

Madame Agathe SALMON et Monsieur Patrick BOISDRON se présentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Agathe SALMON avec :-13 voix

Election d'un membre à la commission Urbanisme / PLU :

Madame Agathe SALMON et Monsieur Patrick BOISDRON se présentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Agathe SALMON avec 13 voix.